

## RÈGLEMENT DU JEU : Smooth

### ARTICLE 1 – ORGANISATEUR DU JEU-CONCOURS SMOOTH

PIZZA 13, Ouagadougou, organise un Jeu-Concours Smooth ci-après le « jeu concours Smooth ».

### ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU JEU

Le Jeu-Concours Smooth consiste en un jeu réservé aux clients du restaurant PIZZA 13 dont le but, après avoir acheté deux (2) pizzas, consiste à répondre correctement à une (1) question à choix multiples et remplir correctement le formulaire de participation pour participer au tirage au sort. La Participation au Jeu-Concours Smooth vaut acceptation du présent règlement dans son intégralité.

### ARTICLE 3 – DUREE DU JEU-CONCOURS SMOOTH

Le Jeu-Concours Smooth débute le 23 janvier 2023 pour se terminer le 14 février 2024, selon les modalités décrites dans le présent règlement sur [pizza-13.com](http://pizza-13.com). Les résultats seront communiqués à partir 15 février 2024, dans les conditions précisées ci-après.

### ARTICLE 4 – CONDITIONS ET VALIDITÉ DE LA PARTICIPATION

Le Jeu-Concours Smooth est accessible à tous les clients de PIZZA 13 ayant acheté, au minimum, deux (2) pizzas.

Ne sont pas autorisées à participer les personnes ayant collaborées à l'élaboration du jeu ou faisant parties de l'entreprise.

Ne sont pas autorisées à participer les mineurs.

Pour participer, les participants au Jeu-Concours Smooth, après avoir acheté, simultanément, deux (2) pizzas, doivent, répondre correctement à la question posée et remplir le bulletin de participation en indiquant leur nom, prénom, adresse électronique et numéro de téléphone.

Les participants doivent trouver la bonne réponse à une question avec trois choix différents.

La participation est rendue possible après l'achat de deux (2) pizzas.

Les participants recevront un bulletin de participation à chaque fois qu'ils auront acheté deux (2) pizzas.

Conditions invalidant une participation : triche, coordonnées communiquées inexactes, formulaire du bulletins illisibles, etc.

PIZZA 13 se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible/tout participant qui ne respecterait pas le règlement.

PIZZA 13 se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions précitées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier pourra être exclue du Jeu-Concours Smooth et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

### ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants et le super gagnant seront désignés par tirage au sort le 14 février 2024, à 20h00 parmi les bonnes réponses.

## ARTICLE 6 – DESIGNATION DES LOTS

Le tirage aura lieu en deux (2) phases :

- 1ère phase : tirage au sort des trois gagnants des lots mis en jeu
- 2ème phase : tirage au sort du gagnant du super lot

Lots à gagner :

- Lot 1 : Deux (2) pizzas, au choix, offertes aux 3 participants, tirés au sort, ayant répondu correctement à la question posée. Valeur maximum d'un lot 17.000Fcfa.
- Lot 2 : Un (1) stabilisateur SMOOTH Q3\* de marque Zhiyun, offert par tirage au sort à l'un des trois (3) participants, tirés au sort, ayant répondu correctement à la question posée. Valeur approximative du lot 65.000Fcfa.

\*Stabilisateur fonctionnel, ayant peu servi.

Les présents prix ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

Aucun document ou photographie relatif au prix n'est contractuel. PIZZA 13 se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux prix proposés, un prix d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches, ou un bon d'achat d'une valeur commerciale identique.

Les modalités définitives de bénéfice des prix et des prestations liées seront indiquées aux gagnants par PIZZA 13 conformément aux présentes. Si un Participant gagnant souhaitait des prestations supplémentaires non comprises dans le descriptif d'un prix, celles-ci seraient alors à sa charge personnelle exclusive.

## ARTICLE 7 – INFORMATION – PUBLICATION DU NOM DES GAGNANTS

Les résultats seront communiqués à partir du 15 février 2024. Les gagnants seront contactés par téléphone, renseigné, lisiblement, lors de la participation.

Les dotations sont nominatives ; elles ne pourront donc pas être attribuées à d'autres personnes que celles tirées au sort.

PIZZA 13 se réserve le droit de publier, sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, sur le réseau Internet ou non, en magasin ou non, pour le monde entier, le nom de la ville des Participants gagnants et ce sans que lesdits Participants puissent exiger une contrepartie quelconque, ce à quoi les Participants consentent d'ores et déjà.

Le nom du gagnant sera disponible gratuitement sur demande auprès de PIZZA 13 à l'issue du Jeu-Concours Smooth. Les participants autorisent dès à présent la PIZZA 13 à communiquer les noms et prénoms des gagnants sur la page du Jeu-Concours Smooth.

PIZZA 13 ne saurait être tenu pour responsable en cas de non-délivrance de l'appel téléphonique annonçant le gain par suite d'un dysfonctionnement des réseaux téléphoniques ou par une erreur du participant sur son formulaire de participation au Jeu-Concours Smooth.

## ARTICLE 8 – REMISE OU RETRAIT DES LOTS

Le lot gagné sera remis directement au gagnant sur présentation de sa Carte Nationale d'Identité.

Les dotations sont nominatives, elles ne pourront donc pas être attribuées à d'autres personnes que celles tirées au sort.

Les prix ne pouvant être distribués par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées du Participant, d'une modification de ses coordonnées, ou pour toute autre raison, seront conservés par PIZZA 13.

## ARTICLE 9 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Nous récoltons et sauvegardons vos données à caractère personnel afin de prendre en compte votre participation et de nous permettre de vous contacter dans le cas où vous gagneriez un lot dans le cadre du présent Jeu-Concours Smooth. Ces données sont ainsi nécessaires à l'attribution et à l'acheminement de votre éventuel lot.

Vos données à caractère personnel nous seront également utiles afin de vous contacter lors de l'organisation d'autres Jeu-Concours Smooth susceptibles de vous intéresser. Vos données à caractère personnel sont également utilisées à des fins proportionnelles, pour vous proposer des produits et offres susceptibles de vous intéresser. Ces traitements sont facultatifs et ne s'appliquent que si vous acceptez de recevoir les offres de PIZZA 13 et de ses partenaires. Conformément à la réglementation en vigueur, votre participation au Jeu-Concours Smooth n'est pas conditionnée à l'acceptation de recevoir des offres commerciales.

Les données que nous récoltons dans le cadre de ce Jeu-Concours Smooth sont les suivantes : nom, prénom, adresse électronique et numéro de téléphone.

Dans le cas où le joueur aurait choisi de recevoir des communications commerciales de PIZZA 13, les données seront conservées le temps du Jeu-Concours Smooth dans le cadre de votre participation au Jeu-Concours Smooth, et dans la limite de trois ans après le dernier contact commercial que vous auriez avec PIZZA 13, à des fins de prospection commerciale.

Les données sont destinées à PIZZA 13 et ne pourront être transmises.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du Burkina Faso modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de vos données à caractère personnel. Dans les conditions et sous les réserves fixées par ces textes, vous pouvez également demander la portabilité de vos données, vous opposer aux traitements réalisés ou en demander la limitation. Il vous est également possible d'émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Afin d'exercer vos droits conférés par la Loi Informatique et Libertés du Burkina Faso, vous pouvez contacter le service client PIZZA 13 : [ciagarronald@gmail.com](mailto:ciagarronald@gmail.com).

## ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

Pizza 13 s'engage à soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis sous réserve que ces derniers soient conformes au présent règlement et à remettre les lots aux gagnants dans les conditions ci-avant définies.

Si le Jeu-Concours Smooth venait à être modifié, écourté, prorogé, reporté, suspendu ou annulé pour un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence, la responsabilité de PIZZA 13 ne saurait être engagée.

PIZZA 13 ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnements techniques de tout ordre (défaillance matérielle, technique ou logicielle de quelque nature que ce soit, notamment liée à internet, etc.).

PIZZA 13 ne pourra être tenu responsable vis-à-vis des gagnants :

- En cas de survenance de tout événement indépendant de PIZZA 13 rendant impossible la jouissance/l'utilisation du lot (perte du lot, etc.) ;
- En cas de survenance de tout incident ou accident qui pourrait survenir et causer un dommage aux gagnants à l'occasion de l'utilisation et/ou jouissance des lots ;
- En cas d'annulation/changement des dates de l'événement faisant l'objet des lots.

La participation au Jeu-Concours Smooth implique des participants une attitude loyale vis-à-vis de la PIZZA 13 et des autres participants. PIZZA 13 se réserve le droit d'écarter, disqualifier ou d'invalider la participation au Jeu-Concours Smooth et/ou l'attribution de lots en cas de fraude, de communication de données inexactes ou mensongères, ou de tentative d'entrave au bon déroulement du Jeu-Concours Smooth.

#### ARTICLE 11 – ACCEPTATION DU REGLEMENT- MODIFICATIONS

La participation au Jeu-Concours Smooth implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de PIZZA13 sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Le règlement complet est consultable dans le restaurant PIZZA 13 situé dans le quartier de la patte d'oie, avenue du père Joseph Wresinski Ouagadougou (vers la station OLA) et sur internet sur le site web de PIZZA 13 ([www.pizza-13.com](http://www.pizza-13.com))

PIZZA 13 se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. PIZZA 13 statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du règlement et sur tout litige pouvant survenir notamment quant aux conditions ou résultats du Jeu-Concours Smooth.

#### ARTICLE 12 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu-Concours Smooth sont strictement interdites.

Toutes les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

#### ARTICLE 13 – LITIGE

Le présent règlement est soumis à la loi burkinabè. En cas de difficulté relative à l'application, à l'interprétation du présent règlement, PIZZA 13 statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du règlement et sur tout litige pouvant survenir notamment quant aux conditions ou résultats du Jeu-Concours Smooth.

Il est convenu que seuls font foi à titre de preuves, les programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) sur supports informatiques, électroniques ou sur tout autre support, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par pizza 13, notamment dans ses systèmes d'information.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante de ces éléments, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par PIZZA 13 dont les décisions seront sans appel.

Aucune contestation ne sera plus recevable deux mois après la clôture du Jeu-Concours Smooth.

La loi applicable au présent règlement est la loi burkinabè. Tout différend né à l'occasion de ce Jeu- Concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.

#### ARTICLE 14 – NON-IMPLICATION DES RÉSEAUX SOCIAUX

Le présent Jeu-Concours Smooth n'est ni géré ni parrainé par Facebook, le réseau social ne pouvant en aucun cas voir engager sa responsabilité dans le cadre du Jeu-Concours Smooth. Les données personnelles collectées sont destinées à PIZZA 13, dans le cadre de ce Jeu-Concours Smooth concours et dans les conditions décrites à l'article « DONNEES A CARACTERE PERSONNEL » du présent règlement.